

PROTOCOLE D'ACCORD
SCAM-SRF-ADDOC-SPI-SATEV-USPA

GLOSSAIRE DOCUMENTAIRE

ENTRE

La Société Civile des Auteurs Multimédias (SCAM), société à capital variable (RCS Paris D 323077479), dont le siège social se situe au 5, avenue Vélasquez, 75008 Paris, représentée par Laëtitia Moreau, présidente du conseil d'administration,

La Société des Réalisateurs de films (SRF), association dont le siège social se situe au 14, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris, représentée par Bertrand Bonello, coprésident,

L'Association des cinéastes Documentaristes (ADDOC), association dont le siège social se situe au 14, rue Alexandre Parodi, 75010 Paris, représentée par Lila Fourchard, déléguée générale,

D'une part,

Et

Le Syndicat des Producteurs Indépendants (SPI), syndicat professionnel dont le siège se situe au 4 cité Griset, 75011 Paris, représenté par Emmanuel Priou, président,

Le Syndicat des Agences de presse Télévisée (SATEV), syndicat professionnel dont le siège social se situe au 24, rue du faubourg Poissonnière, 75010 Paris, représenté par Christian Gerin, président,

L'Union Syndicale des Producteurs Audiovisuels (USPA), syndicat professionnel dont le siège social se situe au 5, rue Cernuschi, 75017 Paris, représenté par Thomas Anargyros, président,

D'autre part,

KB
A
1
L.F.
EG
ED
L.F.

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

- La SCAM est un organisme de gestion collective, constitué et administré conformément aux articles L. 321-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, dont le répertoire est composé des œuvres audiovisuelles et sonores non-fictionnelles, des œuvres de l'écrit, des œuvres multimédias et des images fixes ; elle a aussi pour mission de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- Le Spi, le Satev et l'Uspa sont des syndicats professionnels de producteurs audiovisuels représentatifs de la production d'œuvres audiovisuelles relevant du répertoire de la Scam ;
- L'Addoc et la SRF sont des associations professionnelles d'auteurs-réalisateurs d'œuvres audiovisuelles relevant du répertoire de la Scam ;
- Les parties sont convenues d'élaborer une charte commune des usages et de compléter ladite charte par un glossaire. Le présent *Glossaire Documentaire* sera annexé à la *Charte des usages professionnels des œuvres audiovisuelles relevant du répertoire de la SCAM* en date du 24 janvier 2020.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Les termes ci-après définis correspondent aux documents susceptibles d'être demandés à l'auteur ou l'autrice par le producteur ou la productrice dans le cadre de la conclusion d'un contrat de production audiovisuelle. Cette liste n'a pas vocation à obliger les auteurs ou autrices à fournir impérativement la totalité de ces éléments ni les producteurs ou productrices à les commander en totalité. Ils doivent être considérés chacun indépendamment. Le nombre de pages et le nombre de lignes sont donnés à titre purement indicatif.

La notion d'œuvre est entendue comme désignant un unitaire ou un ou plusieurs épisodes d'une série ou d'une collection.

- **Dossier documentaire** : ensemble de documents présentant le projet d'œuvre documentaire qui comprend tout ou partie des éléments définis ci-après.
 - **Résumé** : court texte de présentation globale de l'œuvre. [en général, entre 5 et 10 lignes]¹
 - **Synopsis** : texte présentant la version condensée de l'œuvre qui permet de saisir la matière filmique et le déroulement de l'œuvre, ses intentions et ses enjeux. Cet écrit s'appuie sur des hypothèses de travail comprenant, selon les cas, des repérages, des entretiens, des recherches, de la documentation. [en général, entre 5 et 10 pages]
 - **Séquentier** : texte établissant la succession des séquences ordonnées, chacune étant présentée de façon résumée. C'est une proposition de structure basée sur des hypothèses de travail et de repérages. [en général, entre 5 et 10 pages]
 - **Scénario** : texte présentant la suite ordonnée des séquences développées, qui lie intention narrative et réalisation. Il permet d'appréhender le déroulement de l'œuvre, la mise en scène

¹ Le nombre de pages mentionné pour chaque item est donné à titre indicatif pour un 52'.

BB ✓
2
LH CY EP L.F.

des protagonistes et des lieux et les différents registres d'images (archives, animation, ...) et de sons (musique, voix off, ...) utilisés. Il défend les options de structure narrative de l'auteur ou l'autrice. Compte tenu de la spécificité de l'œuvre documentaire par rapport à l'œuvre de fiction, le scénario ne peut pas être une photographie préjugant de la version définitive de l'oeuvre. [en général, entre 15 et 30 pages]

- **Note d'intention de l'auteur ou de l'autrice** : texte permettant d'appréhender ce que l'auteur ou l'autrice veut exprimer par ses choix, comment il ou elle se positionne par rapport à l'œuvre, pourquoi il ou elle s'en empare et le sens que cette œuvre prend à ce moment-là. La note d'intention présente également les enjeux sociétaux, politiques, culturels, historiques, artistiques, poétiques, cinématographiques qui ont trait au projet. L'auteur ou l'autrice y défend une approche, un point de vue, une implication, la nécessité de sa démarche et y exprime la singularité de son regard. [en général, entre 2 et 3 pages]
- **Note de réalisation** : texte destiné à expliquer quels sont les moyens mis en œuvre pour mettre en images l'histoire racontée à travers les choix de réalisation : techniques de mise en images, choix du montage images et son, choix des personnages, présence et rôle des intervenants, utilisation et éditorialisation d'archives et sources envisagées, recours à un conseiller (historique, scientifique...), présence et rôle de la voix de commentaire, choix de la musique, recours à des dispositifs filmiques spécifiques (fiction, animation, effets spéciaux...), habillage de l'œuvre et traitement graphique spécifique des informations (données etc...). [en général, entre 2 et 5 pages]
- **Commentaire** : texte écrit, enregistré et intégré au film sous forme de « voix off ».
- **Bible documentaire** : document écrit de référence, fondateur d'une série. La bible comporte tout ou partie des éléments, tels que définis ci-dessus, de l'œuvre documentaire. Elle contient les résumés des épisodes à développer et en présente les enjeux. Elle détermine et décrit également les éléments nécessaires à l'écriture de ces épisodes comme les thèmes ou les sujets à développer.

Fait à Biarritz, le 24 janvier 2020, en six exemplaires,

La SCAM



La SRF



ADDOC



Le SPI

Emmanuel PRIOU



Le SATEV

Christian CHERIAL



L'USPA

